

## Bulletin d'adhésion 2016



Bulletin à retourner à :  
Parlem TV  
Le Brana, 32370 Bourrouillan

Chèque à l'ordre de *Parlem TV*

### Adhésion :

#### Personne physique

Madame, Monsieur :

Date de naissance :

Adresse :

Courriel :

Tel :

Portable :

#### Personne morale

Nom :

Représentant :

Adresse :

Courriel :

Tel :

Site :

#### Adhère à l'association Parlem TV pour l'année 2015 en qualité de :

- personne physique et verse la somme de :
- personne morale et verse la somme de :

Payé en la forme suivante (par chèque, en liquide...)\* :

*\*Un récépissé sera transmis au nouvel adhérent à la réception de la cotisation.*

**Date et signature :**

## **Parlem TV a pour but :**

- de valoriser des savoir-faire, les activités novatrices, les pratiques solidaires et les initiatives citoyennes ;
- de promouvoir le patrimoine culturel de la région, son histoire et en recueillir la mémoire ;
- de mettre en valeur les pratiques artistiques avec une véritable exigence en matière d'art ;
- d'encourager la participation, l'expression, la création audiovisuelle et multimédia, la production, la réalisation ;
- d'être une association prestataire de services audiovisuels, de formation et d'éducation à l'image ;
- d'œuvrer à l'autonomie et à l'épanouissement des personnes pour que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire.

Les moyens d'action de l'association sont constitués de tous les équipements et procédés techniques connus et à venir appropriés pour informer, former, produire, monter et diffuser vers le grand public des programmes audiovisuels et multimédias par les canaux, réseaux et tous systèmes de diffusion appropriés, Internet, télévisions hertziennes, câble ou dans des lieux aménagés à cet effet, ainsi que de tous les outils auxiliaires permettant de communiquer sur l'activité de l'association et de la faire fonctionner.

### **Tarifs adhésions :**

Adhésion de base (personne physique) : 20 euros

Réduit (-18 ans, étudiants, chômeurs, précaires) : 10 euros

Adhésion de soutien : 50 euros ou plus (déductible à 66%)

Adhésion personnes morales : 40 euros (ou plus si possible).